

L'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

Note d'opportunité – Fonds européens

Programme sectoriel – Commission européenne - Appel à projets « Réseaux de villes » - Programme CERV - Volet 3

L'appel à projets « Réseaux de villes » du volet 3 du programme européen CERV permet aux communes de développer des projets européens humains et proches des habitants, sans lourdeur administrative excessive.

Il vise à renforcer :

- La participation citoyenne,
- Le dialogue démocratique,
- La solidarité et l'inclusion,
- La mise en œuvre locale de valeurs européennes.

A qui s'adresse cet appel ?

Bénéficiaires éligibles	Précisions
Communes	Toutes tailles
Intercommunalités	Oui
CCAS	Oui
Publics ciblés	Habitants, jeunes, primo-arrivants, associations locales

Quels types de projets sont attendus ?

La commission européenne attend des projets centrés sur les citoyens, qui favorisent la rencontre, l'échange et l'engagement.

Ce que la Commission attend	Concrètement pour une commune
Participation citoyenne	Ateliers, débats, événements publics
Dialogue et compréhension mutuelle	Rencontres entre habitants de différents pays
Appropriation des valeurs européennes	Actions locales reliées aux priorités européennes
Impact visible	Changement de pratiques, mobilisation des habitants

Thématiques prioritaires de l'appel en cours

Thématiques	Exemples d'enjeux locaux
Démocratie et participation	Engagement des habitants, jeunesse
Valeurs de l'UE	Egalité, droits, respect
Inclusion sociale	Lutte contre les discriminations
Migration et accueil	Intégration des primo-arrivants
Prévention des violences	Violences intrafamiliales, LGBTphobies
Egalité femmes-hommes	Intégration du genre dans les actions

La dimension de genre est fortement attendue par la Commission.

Exemples de projets possibles

Type de projet	Ce que cela peut être
Communes accueillantes	Ateliers interculturels, rencontres habitants/nouveaux arrivants
Démocratie locale et jeunesse	Conseils de jeunes européens, débats citoyens
Lutte contre les violences	Actions de prévention, campagnes citoyennes
Mémoire et valeurs européennes	Expositions, témoignages intergénérationnels
Solidarité locale	Mobilisation citoyenne face aux crises
Egalité et inclusion	Diagnostics partagés, recommandations locales

Ces exemples sont indicatifs et peuvent être adaptés aux réalités de chaque territoire.

Comment se déroule un projet ?

Elément clé	Modalité
Durée	12 à 24 mois
Partenaires	Minimum 4 pays européens
Organisation	Projet structuré en consortium et en Work Packages (livrables)
Démarrage	Jusqu'à 6 mois après la signature

Financement et gestion : l'essentiel à retenir

Point clé	Ce qu'il faut savoir
Subvention minimale	100 000 Euros
Préfinancent	60 % versés au démarrage
Budget	Pas de budget détaillé à justifier
Outil financier	Simple Tableur Excel fourni par la Commission européenne
Justificatifs	Principalement listes de présence
Dépenses éligibles	Personnel, déplacements ...

Un des appels européens les Plus simples à gérer pour une collectivité.

Points de vigilance

A anticiper	Pourquoi
Lien avec l'UE	Montrer la valeur ajoutée
Cohérence du projet	Eviter une succession d'actions isolées
Impact citoyen	Ce que le projet change pour les habitants

Le calendrier

Etape	Ce qu'il faut retenir
Publication de l'appel	17 décembre 2025
Date limite de soumission	16 avril 2026 – 17h00 CET (Bruxelles)
Evaluation	Mai- juillet 2026
Informations sur les résultats de l'évaluation	Octobre 2026
Signature de l'AG	Janvier 2027

Accompagnement

Le point de contact CERV peut en coordination avec l'AUTB :

- Aider à clarifier l'idée de projet
- Confirmer l'éligibilité,
- Accompagner jusqu'au dépôt du dossier.

Contact : Mehmet BIRSEN / AUTB/ mbirsen@autb.fr / 03 84 46 51 67